

**Les Analyses du Centre Jean Gol**



**Pistes pour une réforme fiscale  
sur les revenus du travail**

**Décembre 2014**

Administrateur délégué : Richard Miller  
Directrice : Laurence Glautier  
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02.500.50.40  
[cjg@cjg.be](mailto:cjg@cjg.be)

## Pistes pour une réforme fiscale sur les revenus du travail

D'aucuns considèrent que la grande réforme fiscale en matière d'IPP sur laquelle le MR a axé la majeure partie de sa campagne ne se retrouve pas dans l'accord de Gouvernement.

Cette argumentation est fautive. Le Gouvernement va travailler en **deux temps**. Tout d'abord, il a décidé de concentrer tous ses efforts sur **une diminution du coût du travail par une baisse des charges de 33% à 25%** afin de soutenir les entreprises et de relancer la croissance.

Dans la seconde moitié de la législature, grâce aux marges budgétaires qui auront ainsi pu être dégagées, le gouvernement va, en plus de la baisse massive des charges parafiscales sur le travail, engager **une grande réforme fiscale de l'impôt des personnes physiques**.

Par ailleurs, dès 2015, le Gouvernement **augmentera les frais forfaitaires déductibles** pour soutenir le pouvoir d'achat des actifs avec comme objectif d'atteindre, dès 2016, 250€ en moyenne par an et par contribuable.

L'impôt est nécessaire. Pour être légitime, il doit être juste et équitable. Il n'y aura donc pas de hausse générale de la TVA, pas de taxation sur les loyers ou sur l'immobilier, ni de cotisation de crise sur le travail.

Le réforme devra satisfaire aux conditions suivantes :

- **Promotion de la croissance** : le système fiscal doit encourager les gens à prendre des initiatives, lutter contre les pièges à l'emploi, récompenser le travail et améliorer la compétitivité des entreprises ;
- **Équité** : chacun doit contribuer en fonction de sa capacité et la lutte contre la fraude fiscale sera activement poursuivie tout en assurant une concurrence fiscale loyale dans tous les secteurs d'activité ainsi qu'entre le secteur privé et public ;
- **Stabilité et sécurité juridique** : le système doit permettre aux citoyens et aux entreprises de planifier leur stratégie fiscale à long terme ;
- **Réduction substantielle des coûts du travail et de production** : le système doit être attrayant aux yeux des investisseurs ;
- **Simplicité et transparence** : le système fiscal doit être compréhensible par les contribuables et l'administration et rendre les contrôles plus efficaces ;
- **Efficacité** : des changements de comportements peuvent être visés (fiscalité verte, santé publique) ;
- **Efficience** : l'impôt doit être le plus faible possible, applicable à une base la plus large possible, en provoquant le moins d'impact négatif possibles sur la bonne allocation des ressources en assurant un rendement budgétaire positif sans coût administratif inutile ;
- **Respect du contribuable** : les contrôles fiscaux doivent se dérouler de façon correcte, efficace et en tenant compte des situations particulières des contribuables.

Dans les faits, le budget pluriannuel contient déjà un **premier tax shift** de 2,8 milliards d'euros à l'horizon 2018.

La **seconde étape** :

- Devra viser une **hausse du pouvoir d'achat** mais probablement aussi une baisse des charges des entreprises
- Devra être **significative** pour que les gens s'en rendent compte
- Devra être mise en œuvre à **100% à la fin de la législature**, mais pourrait être réalisée graduellement
- Devra avoir du **sens économique et social** et soutenir la croissance à long terme
- Devra probablement **briser des tabous**

Les compensations :

- **Consommation** : base très stable, et effets budgétaires importants pour des faibles variations qui peuvent être corrigées par des mesures spécifiques sur les bas revenus (piste : réformer les taux réduits de manière plus cohérente, ampleur : 1% de hausse de tous les taux TVA = +/- 1.820 millions)
- **Accises** : peut appuyer une taxation environnementale + santé publique (ex : 10 cents sur paquet de cigarette = +/- 400 millions)
- **Capital** : impôt sur la fortune exclu mais réforme des taux réduits et des revenus exonérés de précompte sur les carnets de dépôt et de mode d'octroi de cette exonération, plus-values spéculatives ou non, en préservant l'esprit d'entreprendre pour les PME, marge dans le taux de précompte mobilier de base pour autant qu'il y ait des mesures de baisse des charges,... (revenus mobiliers (base taxable) sur actifs financiers non taxés actuellement estimés à 20-24 milliards/an par le Conseil Supérieur des Finances)
- **Immobilier** : il peut également constituer une piste de travail
- **Impôt des sociétés** : l'idée est de réformer des niches fiscales (réorientation des intérêts notionnels, soutien aux investissements) et d'ainsi élargir la base taxable tout en réduisant le taux nominal

Afin de financer une partie de cette réforme fiscale en faveur du pouvoir d'achat, le gouvernement prendra les mesures suivantes qui ne touchent chaque fois qu'une partie des contribuables :

- **Faible hausse des accises sur le tabac** en concertation avec le secteur et en tenant compte de la position concurrentielle de notre pays ;
- **Convergence des accises du diesel vers l'essence de 2016 à 2018** : à partir du 1er janvier 2016, une convergence progressive des accises du diesel vers l'essence au moyen du système du cliquet, comme recommandé par l'Union européenne, sera mise en place ;
- **Augmentation de la taxation sur les opérations de bourse** (de 0.65% à 1.35% et 0.22% à 0.28%) ;
- **Elargissement des transactions qui sont soumises à la TVA** : contrairement aux tendances des dernières années au niveau européen où certains pays ont augmenté leur taux de 1 à 4%, l'accord ne prévoit aucune modification des taux de TVA.

Ces taux resteront de :

- **6%** principalement pour les biens de première nécessité et pour les prestations de services à caractère social (ex : les produits de première nécessité, le transport de personne, les services agricoles, etc.) ;
- **12%** pour certains biens et prestations de services qui, d'un point de vue économique ou social, sont importants (ex : le charbon, la margarine, les abonnements à la télévision payante, etc.) ;
- **21%** pour les opérations se rapportant à des biens ou à des services qui ne sont pas dénommés ailleurs (ex : les voitures neuves, les appareils ménagers électriques, les articles de parfumeries, etc.).

**Quelques nouveautés :**

- **Suite à une directive européenne, les services électroniques achetés par les particuliers belges auprès d'entreprises européennes seront soumis à la TVA en Belgique, soit à 21%.** Cette mesure doit permettre de **soutenir le commerce local**, lequel était en concurrence déloyale avec des grossistes étrangers dont la structure des coûts et la qualité du service sont différents ;
- Il a été décidé que **l'exemption de la TVA pour les services de chirurgie esthétique sera abrogée.** Ils passeront donc de 6% à 21%. La chirurgie réparatrice ne sera évidemment pas concernée ;
- **Le délai d'ancienneté des travaux immobiliers aux habitations privées pour bénéficier d'un taux de 6% à la place d'un taux normal de 21 % sera augmenté de 5 à 10 ans.** Ce taux réduit de 6% avait été introduit par Didier Reynders comme Ministre des Finances. Le MR avait à coeur de le maintenir pour soutenir le secteur de la construction. Cette correction n'empêchera nullement plus de 90% des rénovations qui portent déjà sur des maisons de plus de 10 ans.

**Le Centre Jean Gol s'oppose à :**

- une hausse de la fiscalité sur l'épargne ;
- une hausse sur les plus-values sur action, ce qui aurait sanctionné la prise de risque et le financement des entreprises ;
- une hausse de la fiscalité sur l'immobilier et les loyers.

**Le PS plaidait pour :**

- créer un nouvel impôt sur tous les loyers, ce qui aurait engendré une hausse des loyers ;
- créer un nouvel impôt sur les plus-values sur actions ;
- ne pas diminuer la pression fiscale sur le travail ;
- ne pas diminuer la pression fiscale et parafiscale sur toutes les sociétés.

Leur philosophie se confirme étant donné qu'en Région Wallonne, là où ils ont la main, ils ont déjà annoncé :

- l'augmentation de la pression fiscale sur les propriétaires par une réduction du bonus logement;

- la création d'une taxe sur le captage d'eau par les entreprises ;
- la réduction ou la suppression de l'avantage fiscal sur les titres-services.